

Mesures contre le virus corona en Mecklembourg-Poméranie occidentale

Assouplissement des restrictions à partir du 25 mai 2020.

Garderie

Prologation de l'ouverture de garderie à tous les enfants, initialement avec une offre limitée d'au moins 6 heures de garde pour les parents qui travaillent.

Crèche

Ouverture des crèches, initialement avec une offre limitée avec un focus sur la 1 première et la 2 deuxième classe.

SPORT

Ouverture des studios de sport, des sports d'intérieur et des studios de danse et de yoga sous des règles spéciales d'hygiène et de distance.

Une distance d'au moins deux mètres doit être maintenue.

Les douches, vestiaires et salles communes resteront fermées pour le moment.

Loisir . Gastronomie. Tourisme

Ouverture d'hôtels, de chambres d'hôtes, de campings et d'autres entreprises touristiques pour les clients d'une nuit en provenance d'autres États fédéraux

À l'avenir, la restauration pourra répondre à ses invités deux heures de plus, jusqu'à 23 heures.

Ouverture des piscines extérieures

Reprise du transport d'excursions et du tourisme en bus

Auto-école

Les auto-écoles peuvent commencer un enseignement normal.

Cinéma

Ouverture de cinéma

Fêtes de famille

De plus, à partir du 25 mai, les célébrations d'événements familiaux pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes sont à nouveau possibles (par exemple mariage, anniversaire, inscription à l'école). Ces célébrations peuvent avoir lieu à domicile ou en entreprise fermée dans un établissement gastronomique si une salle séparée est disponible dans ce restaurant.

Les éléments suivants ne sont toujours pas possibles:

Excursions d'une journée depuis d'autres États fédéraux vers le Mecklembourg-Poméranie occidentale

Célébrations et réunions de groupe dans des lieux publics (par exemple dans le parc ou au bord du lac)

Des événements plus importants avec plus de 75 participants (à l'intérieur) ou 150 participants (à l'extérieur).

Pas de contact:

Passer du temps dans l'espace public n'est autorisé que seul, avec les parents de votre propre ménage et les personnes d'un autre ménage. Dans la mesure du possible, il doit y avoir une distance minimale de 1,5 mètre entre les personnes. Il est recommandé de porter un couvre-bouche et du nez.